

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 22 FEV. 2022

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur, Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur du musée de Port-Royal des Champs est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint du chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National ;
- Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de l'atelier d'encadrement des expositions internes et externes, bibliothèque nationale de France ;

- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », responsable d'atelier, Mobilier National ;
- Madame Elvire SETRUK MOLHO, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », cheffe de service du centre technique de la bibliothèque nationale de France.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Elvire SETRUK MOLHO, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », cheffe de service du centre technique de la bibliothèque nationale de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22/02/2022

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude DE MARTIN DE VIVIES